



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 09 mars 2026 à 18h00

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-huit heures le Conseil communautaire, légalement convoqué le trois mars deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.



Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, M. Pascal POISSON, M. Mohamed BENAHMED, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX.

Délégués suppléants présents : M. Guillaume PICARD

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Valérie JACQUINOT ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, Mme Monique MOREL ayant donné pouvoir à M. Romain GIRARDIN, Mme Marie-Claude HIMMESOETE ayant donné pouvoir à M. Mohamed BENAHMED,

Absents : M. Olivier HIMMESOETE excusé, M. Christophe MONCUY, M. François ROBIN excusé, M. Jean-Marie COUSIN excusé, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET excusée, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Le Président remercie les délégués présents, ainsi que M. LETONDAL, Trésorier. Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

A. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2026 ET COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente par le secrétaire de séance, il est approuvé à l'unanimité avec une abstention de Mme Delphine GOHIN, qui n'était pas présente.

Le Président communique les dates des prochaines manifestations et réunions :

- Concert de l'école de Musique le samedi 14 mars.
- Assemblée Générale du Club Joie de Vivre le mardi 24 mars à 17h.
- Assemblée Générale de TFBCO le dimanche 29 mars à 10h30.
- Conférence des Maires du PETR au Prétoire le mercredi 08 avril à 18h30.
- Installation du Conseil Communautaire le jeudi 09 avril à 18h.
- Conseil Communautaire – vote du budget le jeudi 23 avril à 18h.

Les élèves du RPID LE GAULT-SOIGNY - CHARLEVILLE ont adressé un courrier de remerciements par anticipation à la CCBC, pour la subvention demandée pour leur voyage scolaire.

B. FINANCES

1. Débat d'orientations budgétaires 2026

Le Président présente les orientations proposées sur le budget général et les budgets annexes et expose les grandes lignes de la note de synthèse. Il présente les équilibres budgétaires envisagés et expose les justifications des évolutions à venir pour chaque chapitre budgétaire.

BUDGET GÉNÉRAL :

	BP 2025	Réalisé 2025	DOB 2026	Evolution BP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 599 675 €	5 854 081 €	6 462 630 €	-2,1%
Dépenses réelles	6 222 677 €	5 624 092 €	6 147 602 €	-1,2%
Dépenses d'ordre	376 998 €	229 989 €	315 028 €	-16,4%

	BP 2025	Réalisés 2025	DOB 2026	Evolution BP
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 559 675 €	6 537 777 €	6 462 630 €	-2,1%
Recettes réelles	6 329 311 €	6 370 981 €	6 303 598 €	+ 0,4%
Recettes d'ordre	170 364 €	66 796 €	59 032 €	-65,3%

	BP 2025	Réalisés 2025	DOB 2026	Evolution BP
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	3 872 151 €	1 118 768 €	3 484 197 €	-3,3%
Dépenses réelles	3 431 448 €	1 051 972 €	3 425 165 €	-0,2%
Dépenses d'ordre	170 364 €	66 796 €	59 032 €	-65,3%
Déficit reporté	270 339 €	270 339 €	270 339 €	-

	BP 2025	Réalisés 2025	DOB 2026	Evolution
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 872 151 €	902 304 €	3 971 000 €	2,6%
Recettes réelles	3 495 153 €	672 315 €	3 655 972 €	4,6%
Recettes d'ordre	376 998 €	229 989 €	315 028 €	-16,4%
Excédent reporté	-	-	-	-

Le Président informe qu'au stade du DOB, un emprunt de 757 000 € est nécessaire pour réaliser toutes les dépenses prévues dans le budget, qui comprend notamment des crédits de paiement pour le projet de réhabilitation de la maison des associations. Le niveau d'emprunt est important en raison également du décalage de remboursement du FCTVA décidé par la loi de finances 2026. Le FCTVA sera désormais versé en n+1, au lieu de l'année même des dépenses.. Cela conduit à une année blanche et donc une recette de 440 000 € en moins, pour 2026

Le Président ajoute que les orientations financières de chaque budget (général et annexes) ont été validées par la commission des finances le 02 mars 2026, qui a proposé de ne pas augmenter la fiscalité tout en ayant des interrogations sur l'évolution du PFIC. Malgré l'augmentation de la fiscalité en 2025, la CCBC ne fait plus partie des ensembles intercommunaux éligibles au reversement du FPIC, mais bénéficie pour le moment d'un mécanisme de garantie progressif. Si la tendance reste la même, le territoire deviendra contributeur net à partir de 2029. Le seul moyen d'action pour rester dans les communes bénéficiaires est l'effort fiscal, mais le manque de visibilité ne permet pas de prendre des décisions pertinentes puisque les critères de contribution et d'éligibilité au FPIC dépendent de plusieurs critères cumulés (potentiel financier agrégé, revenu par habitant et effort fiscal agrégé) et d'un classement national entre tous les ensembles intercommunaux, revu chaque année.

M. LETONDAL, Trésorier, confirme qu'il n'y a pas de visibilité sur le PFIC, ni sur le DILICO 2 et que les bases d'application de ces dispositifs sont encore en cours de calcul.

Le Président précise ensuite les investissements proposés pour le budget 2026 qui comprennent pour l'essentiel :

- Réhabilitation de la maison des associations : 1 004 600 € TTC inscrits au titre des crédits de paiement (CP) 2026.
- Construction d'un Office de tourisme : 526 800 € de crédits de paiement sont prévues en 2026.
- Réhabilitation du pont Moulin Henry à Bergères-sous-Montmirail : 79 100 € TTC.
- Réhabilitation du pont des Egremonts à Montmirail : 239 000 € TTC.
- Divers travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement pluvial dans les Communes de Bergères-sous-Montmirail, Charleville, Corrobert, Le Gault-Soigny, Tréfols, Le Thout-Trosnay, Vauchamps, Verdon et Montmirail, pour un total d'environ 227 765 € TTC.
- Investissements pour la défense extérieure contre l'incendie (renforcement sur 4 communes de la CCBC et renouvellement de poteaux) : 141 610 € TTC.
- Tracteur tondeuse, matériel technique, extincteurs et panneaux de signalisation : 44 000 € TTC.
- Petits travaux, équipements informatiques, mobilier et équipements divers pour les écoles et accueils périscolaires : environ 74 000 € TTC.
- Achat d'un minibus pour le service jeunesse : 35 000 € TTC.
- Achat d'un abribus pour le transport scolaire : 2 000 € TTC.
- Travaux d'extension des vestiaires du foot : 120 000 € TTC.
- Petits travaux sur les équipements sportifs : 46 050 € TTC.
- Petits travaux, équipements informatiques et mobilier pour les bureaux administratif, l'espace France services et la médiathèque : 26 510 € TTC.
- Instruments et partitions, petits travaux pour l'école de musique : 28 800 € TTC.
- Achat de bacs, mise en place d'une barrière et travaux à la déchetterie : 57 670 € TTC.

Mme Delphine GOHIN, Maire de BERGERES/MONTMIRAIL, demande des informations sur l'achat du minibus pour le service jeunesse. Le Président précise qu'il servira également aux associations et que ce véhicule est subventionné par la CAF et la MSA à hauteur de 16 000 € au total.

Concernant le résultat de fonctionnement 2025, le Président informe qu'il est proposé de conserver 100 000 € en section de fonctionnement, et d'affecter le reste en investissement soit 583 695 €, ce qui permettra de financer 19 % des nouvelles dépenses d'équipement proposées en 2026. La capacité de désendettement est faible (2 ans) et restera modérée, même si la CCBC contracte un nouvel emprunt. Les orientations présentées sur le budget général sont construites sans augmentation des taux d'imposition ou des tarifs des services publics.

Mme GOHIN demande ensuite des précisions sur l'utilisation de la maison des associations, car les travaux de réhabilitation coûtent très chers. Le Président confirme que toutes les salles de ce bâtiment sont utilisées les mercredis et samedis dans la journée, ainsi qu'en soirée. Il admet que le projet de réhabilitation représente un coût important pour le budget, mais il rappelle que grâce aux associations locales, le territoire propose une cinquantaine d'activités culturelles et sportives, ce qui est une source d'attractivité locale, et ce qui répond aux besoins des familles.

Mme GOHIN préférerait que la CCBC finance davantage d'arrêt de bus. Le Président rappelle que la compétence transport scolaire appartient à la Région qui est seule décisionnaire pour implanter les arrêts. Le territoire est plutôt bien doté.

M. Didier ROCHE, adjoint à BOISSY-LE-REPOS souligne à son tour l'importance de l'espace culturel pour la vie associative du territoire.

M. Jean-Pierre SCHANG arrive à 18h30.

M. André DOUSSOT-COCHET, Maire de LE GAULT-SOIGNY, ajoute qu'il est important de maintenir l'attractivité du territoire grâce à la vie associative et aux activités qui sont proposées pour tous les âges. Ce dynamisme est une des raisons pour lesquelles les familles s'installent. M. BROCARD approuve cette

position. M. Mohamed BENAHMED, conseiller municipal de MONTMIRAIL, confirme à son tour qu'il est important d'encourager et de soutenir les associations culturelles et sportives. Cette attractivité est une force et de nombreuses personnes de l'extérieur viennent pour participer aux activités variées proposées sur le territoire. M. Pascal POISSON, adjoint à MONTMIRAIL, ajoute que la santé et l'animation restent des points forts pour l'installation des entreprises.

M. Romain GIRARDIN, Adjoint à la mairie de MONTMIRAIL, revient sur la fiscalité et se demande s'il n'est pas souhaitable d'anticiper les hausses de dépenses liées au contexte international, en prévoyant des recettes supplémentaires. M. René CONDETTE, Maire de FROMENTIERES et Vice-président, préfère laisser cette décision aux futurs maires suite aux prochaines élections, et reporter le sujet de la fiscalité à l'année prochaine le cas échéant. Mme GOHIN approuve cette proposition.

M. Philippe CHEVRIOT, Adjoint à la mairie de MONTMIRAIL, craint cependant que l'écart du territoire sur le critère de l'effort fiscal se creuse par rapport à la moyenne nationale, et que la CCBC ne puisse jamais redevenir bénéficiaire du FPIC. Le Président pense qu'il serait préférable que ce soit les communes qui augmentent leur taux de fiscalité pour peser sur l'effort fiscal, car la politique de la CCBC à ce sujet n'est pas suffisante, si elle agit seule. M. Philippe MARCY, Vice-président et Maire de CORFELIX, explique que la plupart des communes qui sont contributrices au PFIC sont des communes qui ont un revenu éolien et /ou pétrolier.

M. Romain GIRARDIN explique qu'il se positionne surtout par rapport au besoin de dégager des recettes supplémentaires par prudence, au regard du contact international et de la hausse des dépenses d'énergie. Mme Sonia MANCEAU, DGS, explique que la commission des finances a approuvé le report de 100 000 € d'excédent en section de fonctionnement, ce qui permet d'avoir une certaine marge de manœuvre sur les dépenses, et qu'une hausse raisonnable des dépenses d'énergie pourra être absorbée.

M. Enzo JOBERTY arrive à 18h40.

Le Président propose aux délégués de réfléchir sur le sujet de la fiscalité, et expose les simulations faites par les services de la CCBC. En ne prenant en compte que l'indexation des bases à +0,8%, une augmentation à hauteur de 11 000 € des recettes de fiscalité directe locale est attendue en 2026. Une augmentation de 1% des taux génère 15 500 € de recettes supplémentaires (soit 26 500 € au total), de 2% 31 000 € (soit 42 000 € au total), etc...

Evolution bases +0,8%	Maintien taux 2025	Taux + 1%	Taux + 2%
TFB	14,39 %	14,53%	14,68%
TFNB	17,61%	17,79%	17,96%
CFE	9,68%	9,78%	9,87%
THRS	15,16%	15,31%	15,46%
Total recettes supplémentaires (Effet bases + taux)	11 000 €	26 500 €	42 000 €

M. Patrick VIE, Vice-président et Maire de TREFOLS, fait remarquer que les habitants subissent également les hausses de prix du carburant. Mme Delphine GOHIN ajoute qu'une augmentation de la cotisation au SMAGE des Deux Morin est prévue, et qu'elle aura une répercussion sur la taxe GEMAPI.

Après débat et au vu des incertitudes sur le PFIC, les délégués communautaires valident une construction du budget général 2026, sans augmenter les taux de fiscalité directe locale, et approuvent les propositions de la commission des finances.

BUDGET EAU :

	BP 2025	Réalisé 2025	DOB 2026	Evolution BP
DÉPENSES D'EXPLOITATION	1 030 692 €	887 600 €	1 048 861 €	1,8%
Dépenses réelles	584 776 €	487 627 €	604 547 €	3,9%
Dépenses d'ordre	448 916 €	399 973 €	444 314 €	-1%

	BP 2025	Réalisés 2025	DOB 2026	Evolution BP
RECETTES D'EXPLOITATION	1 030 692 €	1 045 316 €	1 048 861 €	1,8%
Recettes réelles	932 457 €	947 089 €	946 885 €	1,5%
Recettes d'ordre	98 235 €	98 227 €	101 976 €	3,8%

	BP 2025	Réalisés 2025	DOB 2026	Evolution BP
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 874 630 €	778 115 €	1 889 847 €	0,8%
Dépenses réelles	1 776 395 €	679 888 €	1 787 871 €	0,6%
Dépenses d'ordre	98 235 €	98 227 €	101 976 €	3,8%
Déficit reporté				

	BP 2025	Réalisés 2025	DOB 2026	Evolution
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 874 630 €	1 300 211 €	1 889 847 €	0,8%
Recettes réelles	717 224 €	191 748 €	983 437 €	28,8%
Recettes d'ordre	448 916 €	399 973 €	444 314 €	-1%
Excédent reporté	708 490 €	708 490 €	522 096 €	-26,3%

Le président informe qu'un emprunt de 100 000 € sera nécessaire pour équilibrer le budget si tous les investissements 2026 sont réalisés. Il précise ensuite les investissements proposés pour le budget 2026 qui ont été validés par la commission travaux le 04 février 2026, et qui comprennent pour l'essentiel :

- Remplacement de réseaux d'eau potable sur 3 secteurs (liaison Biffontaine- Soigny, Ferme de Meuse et côte de Boutavent) pour améliorer la qualité de l'eau distribuée : 630 000 € HT.
- Rénovation du réservoir de Janvilliers : 205 000 € HT.
- Rénovation de la station d'eau potable de Margny : 101 200 € HT.
- Elaboration d'un SIG (système d'information géographique) : 40 000 € HT.
- Elaboration d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) qui est une obligation réglementaire à échéance 2029 : 100 000 € HT.
- Etude diagnostic des unités de distribution de Le Thoult-Trosnay et Verdon : 100 000 € HT. L'engagement de ces études est obligatoire pour bénéficier de subventions de l'AESN car le rendement sur le secteur géré en délégation est insuffisant.
- Extension de réseau rue de la charlotte à Boissy-le-Repos : 9 900 € HT.
- Dévoiement d'une canalisation en sortie de Boulante (aux Saules Biscards) : 9 700 € HT.
- Environ 140 160 € HT pour la mise en place ou le remplacement d'équipements (remplacement pompe, armoire électrique, débitmètres, achat de compteurs et cybles, équipement et matériel divers, ...)
- Enveloppe de 85 000 € HT pour la reprise des branchements plomb sur MONTMIRAIL/LE GAULT.
- Appareil d'écoute acoustique, tablette : 8 500 € HT.
- Véhicule : 35 000 € HT.

Le Président indique qu'il est proposé d'affecter la totalité du résultat d'exploitation 2025, soit 157 716 € en investissement. La capacité de désendettement sur le budget eau était inférieure à 1 an au 31 décembre 2025, et elle passera au maximum à 1,4 an si toutes les projections se réalisent. Les investissements prévus en 2026 auront donc un impact limité, même avec un nouvel emprunt de 100 000 € pour les financer.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

	BP 2025	Réalisé 2025	DOB 2026	Evolution BP
DÉPENSES D'EXPLOITATION	687 341 €	560 836 €	709 925 €	3,3%
Dépenses réelles	338 581 €	261 929 €	408 925 €	20,8%
Dépenses d'ordre	348 760 €	298 907 €	301 000 €	-13,7%

	BP 2025	Réalisés 2025	DOB 2026	Evolution BP
RECETTES D'EXPLOITATION	687 341 €	681 374 €	709 925 €	3,3%
Recettes réelles	486 214 €	480 296 €	559 000 €	15%
Recettes d'ordre	112 224 €	112 175 €	105 925 €	-5,6%
Excédent d'exploitation reporté	88 903 €	88 903 €	45 000 €	

	BP 2025	Réalisés 2025	DOB 2026	Evolution BP
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 462 326 €	1 477 255 €	1 553 045 €	-36,9%
Dépenses réelles	2 287 782 €	1 344 240 €	1 405 640 €	-38,6%
Dépenses d'ordre	174 544 €	133 015 €	147 405 €	-15,5%
Déficit reporté				

	BP 2025	Réalisés 2025	DOB 2026	Evolution
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 462 327 €	1 631 633 €	1 553 045 €	-36,9%
Recettes réelles	1 608 592 €	869 231 €	1 056 187 €	-34,3%
Recettes d'ordre	2 019 672 €	1 188 978 €	1 398 667 €	-30,7%
Excédent reporté	442 655 €	442 655 €	154 378 €	

Le président informe qu'un emprunt de 160 000 € sera nécessaire pour équilibrer le budget si tous les investissements 2026 sont réalisés. Il précise ensuite les investissements proposés pour le budget 2026 qui ont été validés par la commission travaux le 04 février 2026, et qui comprennent pour l'essentiel :

- Remplacements d'équipement sur la station de traitement des eaux usées de Montmirail, des pompes, matériels divers, etc... : environ 150 000 € HT.
- Remplacement du poste de relevage Hôpital : 50 000 € HT.
- Remplacement du poste de relevage des Abattoirs : 150 000 € HT.
- Etude diagnostic décennale assainissement Vauchamps : 39 000 € HT.
- Travaux d'assainissement collectif de Charleville (solde) : 429 085 € HT.

Le Président explique qu'il est proposé de conserver 45 000 € de résultat d'exploitation 2025, en section de fonctionnement pour équilibrer le budget et d'affecter le reste en investissement soit 75 538 €. La capacité de désendettement sur le budget assainissement était de 3,8 ans au 31 décembre 2025. Sous réserve de maintenir le niveau d'épargne du budget, elle passera à 4,1 ans avec un nouvel emprunt de 160 000 €.

BUDGET LOTISSEMENT :

Sont prévus en 2026, les opérations suivantes :

- 10 450 € HT en dépenses pour l'extension du réseau électrique.
- 521 475 € HT en recettes pour les cessions de terrain. Ce montant représente l'ensemble des cessions potentielles de tous les terrains restant à commercialiser au prix moyen de 15 € HT/m² (tout le stock doit être inscrit pour représenter l'équilibre du budget en fin d'opération).

Le budget lotissement est pour le moment estimé déficitaire de 178 000 €, lorsque tous les terrains seront vendus. Le déficit devra être couvert par une subvention du budget général, à la clôture du budget annexe. Le déficit sera amorti au fil du temps par les recettes fiscales apportées grâce à l'implantation de nouvelles entreprises, et compensé par l'intérêt économique de cette opération destinée à améliorer l'attractivité du territoire et à générer des emplois supplémentaires.

Le rapport sur les orientations budgétaires est adopté à la majorité avec 1voix contre et 33 voix pour.

2. Effacements de dettes Budget général – eau - assainissement

Le Président demande au Conseil Communautaire d'admettre en produits irrécouvrables des créances communautaires pour un montant total de 2 598,48 €, réparti comme suit :

- Budget général : 1 184,36 €
- Budget eau : 715,79 €
- Budget assainissement : 698,33 €.

Des jugements d'effacement de dettes ont été prononcés pour les créances présentées, ce qui ne permet plus aucune poursuite et impose de constater le caractère irrécouvrable de ces créances.

Il est précisé qu'en application de la délibération n°3093 donnant délégation au Président pour admettre en non-valeur les créances inférieures à 100 €, les montants présentés ci-dessus sont complétés comme suit :

- Budget général : 252,70 €
- Budget eau : 30,09 €
- Budget assainissement : 65 €.

Les jugements d'effacements de dettes prononcés concernent 5 débiteurs sur le budget général, et 4 sur le budget eau, dont 3 sont également concernés par l'assainissement.

M. le Trésorier donne des explications complémentaires sur les différences entre les effacements de dettes et les admissions en non-valeur. Il confirme qu'il y a du recouvrement sur les admissions en non-valeur.

Adopté à l'unanimité.

C. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3. Cession d'un terrain en ZI de Mondant à la SAS CIMA RENOV

M. Philippe MARCY présente le projet de vente d'un terrain en ZI de Mondant, à la SAS CIMA RENOV, en vue de permettre l'implantation d'une nouvelle entreprise de travaux d'agencement mobilier. La superficie du terrain s'élève à 4 147 m².

Il est proposé au Conseil communautaire de fixer le prix de vente à 16,50 € HT/m², soit 68 425,50 € HT.

Adopté à l'unanimité.

D. EAU – ASSAINISSEMENT – VOIRIE

4. Convention de partenariat avec l'association PISTE pour l'entretien des stations de traitement des eaux usées de type filtres plantés de roseaux

Le Président présente le projet de convention de partenariat avec l'association d'insertion PISTE, afin de lui confier l'entretien régulier des stations de traitement des eaux usées de type filtres plantés de roseaux à VAUCHAMPS, CHARLEVILLE et MONTROBERT et du bassin d'orage de JANVILLIERS. Ces dispositifs de traitement nécessitent en effet un entretien très régulier pour assurer l'efficacité de leur fonctionnement. Les moyens humains de l'équipe eau et assainissement de la CCBC étant réduits, l'entretien de la station de Vauchamps est confié à PISTE depuis 2021.

Il est donc proposé au conseil communautaire de renouveler la convention de partenariat avec l'association de réinsertion PISTE, et d'y inclure l'entretien de tous les sites plantés de roseaux. La convention prévoit pour chaque site des prestations régulières de tonte, fauchage et désherbage de mi-mars à mi-novembre, le faucardage en fin de période hivernale et l'entretien des lagunes.

Cette convention permet à la CCBC de bénéficier de main d'œuvre externe, et à l'association d'avoir un chantier régulier pour alimenter sa mission de réinsertion. En contrepartie, l'association PISTE sollicite une subvention de 9 604 € pour soutenir sa mission de réinsertion. La convention couvre l'année 2026 et peut faire l'objet de deux reconductions tacites. Une clause de revalorisation de la subvention annuelle indexée sur l'évolution du SMIC mensuel brut est prévue dans la convention, en cas de reconduction.

Adopté à l'unanimité.

E. AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE

5. Subvention d'un séjour pédagogique dans les Vosges pour les élèves du RPID Le Gault-Soigny / Charleville

M. Jean-Luc BROCARD, Vice-président, informe que le RPID Le Gault-Soigny / Charleville organise une classe de découverte à la Fresse sur Moselle dans les Vosges, du 04 au 07 mai 2026. L'objectif de ce séjour est d'illustrer les contenus du programme de l'Education Nationale dans les domaines suivants :

- Géographie avec l'étude des massifs montagneux.
- Sciences avec l'étude de la faune et de la flore.
- Education sportive avec la découverte du tir à l'arc et de l'escalade.

Ce projet concerne deux classes de CE1/CE2 et CM1/CM2, soit 54 élèves au total, faisant tous partie du territoire de la CCBC. Le coût total du séjour s'élève à 263,63 € par élève. L'école sollicite une subvention de la CCBC pour l'organisation de ce séjour. En application des critères de financement votés le 14 février 2023, il est proposé d'attribuer une subvention de 6 480 € au RPID, calculée sur la base de 120 € pour 54 élèves.

Mme Colette PASQUET, Maire de CHARLEVILLE, ajoute que les communes participent à ce projet, ainsi que l'association des parents d'élèves, ce qui permet un reste à charge très faible pour les familles.

Adoptée à l'unanimité.

6. Subvention d'un séjour pédagogique à Val d'Ante pour les élèves de l'école élémentaire de Montmirail

M. Jean-Luc BROCARD informe que l'école élémentaire de MONTMIRAIL organise une classe de découverte à Val d'Ante, à Givry en Argonne, du 08 au 12 juin 2026. L'objectif de ce séjour est de permettre aux élèves de mettre en pratique des connaissances scolaires et de pratiquer l'anglais dans des situations réelles, à travers des ateliers langue encadrés par un intervenant spécifique : découverte de l'environnement, découverte du milieu forestier, pâtisserie, chant et rythmique.

Ce projet concerne deux classes de CE2, soit 49 élèves au total, dont 44 élèves faisant partie du territoire de la CCBC. Le coût total du séjour s'élève à 370 € par élève. L'école sollicite une subvention de la CCBC, à hauteur de 60 € par élève éligible, pour l'organisation de ce séjour. L'école fait le choix de ne pas demander une subvention complète (120 €) pour permettre aux élèves de bénéficier d'un soutien pour un autre séjour pédagogique, au cours de leur scolarité élémentaire. Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 2 460 € à l'école élémentaire de Montmirail, calculée sur la base de 60 € pour 41 élèves (3 élèves ne participent pas au voyage).

Adopté à l'unanimité.

7. Subvention d'un séjour pédagogique à Londres pour les élèves de l'école élémentaire de Montmirail

M. Jean-Luc BROCARD informe que l'école élémentaire organise également un séjour linguistique à Londres, du 22 au 25 juin 2026. L'objectif de ce séjour est la découverte de Londres et ses monuments emblématiques, et de permettre aux élèves de pratiquer l'anglais dans des situations réelles. Ce projet concerne deux classes de CM2, soit 50 élèves au total, dont 40 élèves faisant partie du territoire de la CCBC. Le coût total du séjour s'élève à 600 € par élève. L'école sollicite une subvention de la CCBC pour l'organisation de ce séjour. Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 4 800 € à l'école élémentaire de Montmirail, calculée sur la base de 120 € pour 40 élèves.

Adoptée à l'unanimité.

8. Tarifs du séjour vacances 2026

La CCBC organise chaque année, avec sa structure d'accueil collectif de mineurs « l'Ile aux Enfants », un séjour vacances (mini-camp) pendant l'été. M. BROCARD présente le séjour prévu cette année, à côté de Fontainebleau, dans le centre de vacances agréé « Arbr'Evasion » situé à Le Rocheton - 77000 LA ROCHETTE, du 20 au 24 juillet 2026. Il est ouvert à 24 enfants de 7 à 12 ans sur réservation, et comprend l'hébergement pendant 5 jours et 4 nuits en pension complète, le transport aller-retour, l'encadrement par l'équipe d'animation, et les activités prévues (tir à l'arc, course d'orientation, grimpe-arbres, escalade, randonnées, jeux et divers...).

Le coût total du séjour s'élève à 12 800 € TTC, charges d'encadrement comprises, soit un coût de revient de 433 € par enfant, subvention de la Caf déduite. La Caisse d'allocations familiales de la Marne subventionne le séjour à hauteur de 20 € par enfant accueilli et par jour, sous réserve de prévoir des tarifs modulés en fonction des revenus des familles, afin de permettre à un maximum d'enfants de profiter de ce type de séjour.

Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer les tarifs du séjour comme suit :

- Tranche n°1 (revenu de la famille < 1 500 € / mois) : 240 € par enfant.
- Tranche n°2 (revenu de la famille compris entre 1 500 € et 3 000 € / mois) : 270 € par enfant.
- Tranche n°3 (revenu de la famille > 3 000 €) : 300 € par enfant.

Adopté à l'unanimité.

F. CULTURE – SPORTS – JEUNESSE

9. Attribution des subventions 2026 aux associations culturelles et sportives

M. René CONDETTE présente les montants proposés aux associations à caractère sportif et culturel au titre de l'année 2026, conformément à l'avis rendu par la Commission culture et sport le 09 février 2026 :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2026
LES ARCHERS DES AIGLES DES GRENEAUX	173 €
L'AVENIR DE MONTMIRAIL BASKET	800 €
BADMINTON CLUB	1 302 €
BRIE CHAMPAGNE CYCLO TOURISME	205 €
CHANT'MORIN	3 000 €
CLUB RANDONNEURS MONTMIRAILLAIS	209 €
LE COCHONNET MONTMIRAILLAIS	535 €

ESPACE LOISIRS CULTURE	7 000 €
FOYER RURAL CORROBERT-MARGNY-VERDON	1 048 €
LES HUSSARDS DE LASALLE	230 €
JEUX TU ON JOUE - JTOJ	530 €
JUDO CLUB	1 803 €
KITSUNE MONTMIRAIL KARATE CLUB	1 365 €
MONTMIRAIL SPORTS ET SANTE	326 €
SPORTING CLUB MONTMIRAILLAIS	3 200 €
TENNIS CLUB MONTMIRAILLAIS	2 000 €
LES XIII DE FROMENTIERES	650 €
UNION MUSICALE	650 €
TOTAL	25 026 €

Le montant des subventions proposées sont calculées, en fonction de critères liés au nombre d'adhérents de chaque association, à leur âge, et à leur appartenance au territoire.

Adopté à l'unanimité.

10. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association ESPACE LOISIRS CULTURE

M. René CONDETTE informe que l'association ESPACE LOISIRS CULTURE sollicite le soutien financier de la CCBC pour organiser une soirée de gala exceptionnelle à l'occasion des 60 ans de l'association. Cet événement sera ouvert à tous. Le montant de ce projet est estimé à 13 210 € au total et l'association sollicite une subvention de la CCBC, à hauteur de 1 000 €.

Conformément à l'avis de la commission culture et sports, rendu le 09 février 2026, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'ELC pour ce projet.

Adopté à l'unanimité.

11. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Champenoise de Poker

M. René CONDETTE informe que l'association Champenoise de Poker sollicite le soutien financier de la CCBC pour renouveler deux tables de jeux. Le montant de cet investissement s'élève à 858,82 €. La commission culture et sports réunie le 09 février 2026 a rendu un avis favorable sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € pour ce projet. Il est donc proposé au Conseil communautaire de suivre cet avis. Il est précisé que l'association Champenoise de Poker ne bénéficie pas de subvention de fonctionnement annuelle.

Adopté à l'unanimité.

12. Tarifs du séjour ados été 2026

M. René CONDETTE informe que le service jeunesse de la CCBC organise un séjour pour les adolescents, au Puy du Fou, du 08 au 11 juillet 2026. Le séjour est ouvert à 20 jeunes de 12 à 17 ans sur réservation, et comprend l'hébergement pendant 4 jours et 3 nuits en pension complète au centre de vacances « JF accueil et formation » 49300 Cholet, le transport aller-retour, l'entrée dans le Parc du Puy du Fou pendant 2 jours, et les activités et spectacles sur place.

Le coût total du séjour s'élève à 10 055 € TTC, charges d'encadrement comprises. Ce projet est subventionné à hauteur de 5 000 € par la Caisse d'allocations familiales de la Marne, soit un coût de revient de 252,79 € par participant. Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer le tarif à 180 € par participant, avec un règlement en deux fois.

Le Président précise que l'encadrement n'est pas répercuté dans le coût, car les charges salariales seraient à la charge de la CCBC, même si les animateurs restaient à MONTMIRAIL. Il ajoute que c'est le premier séjour organisé à l'extérieur pour les ados et souhaite que d'autres soient organisés les années suivantes.

Adopté à l'unanimité.

G. SERVICES AU PUBLIC

13. Demande de subvention pour le fonctionnement de l'espace France services – Année 2026

Mme Danielle BERAT, Vice-présidente et Maire de VAUCHAMPS, informe que le label France services a été reconduit au mois de février 2026, suite à l'audit de contrôle de la structure réalisé par l'Afnor. Cette labellisation ouvre droit à une subvention de fonctionnement forfaitaire de 47 500 € pour l'année 2026, attribuée par l'Etat, et provenant du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et du fonds national France services, plus une bonification pour les structure France Services situées en territoire FRR. Le financement total attendu avec bonification, est de l'ordre de 50 000 €, comme l'année précédente.

Le budget de fonctionnement 2026 de l'espace France services de la CCBC est estimé à 108 800 € :

- Charges de personnel : 87 000 €
- Charges à caractère général : 21 800 €.

Il reste donc un solde de 58 800 € à financer par la CCBC. Une augmentation de 11 000 € est prévue sur les charges de personnel, afin de recruter un service civique pour soutenir l'équipe car le nombre de dossiers traités augmente chaque année (environ 11 000 dossiers).

Adopté à l'unanimité.

14. Attribution d'une subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Montmirail – Année 2026

Comme les années précédentes, il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention égale à 40 € par pompier actif, à l'Amicale de sapeurs-pompiers de Montmirail, soit 1 400 €, pour 35 pompiers actifs en 2026.

Adopté à l'unanimité.

15. Attribution d'une subvention à l'amicale des jeunes sapeurs-pompiers de Montmirail – Année 2026

L'association des jeunes sapeurs-pompiers de Montmirail, créée en mars 2024, a pour objet d'assurer la formation des jeunes-sapeurs-pompiers du territoire. Cette formation s'organise autour d'activités de secourisme, d'ateliers de lutte contre l'incendie, de sport, d'apprentissage du métier de sapeurs-pompiers et de participation aux cérémonies commémoratives.

12 jeunes de la CCBC font actuellement partie de l'amicale des JSP de Montmirail. Il est proposé d'attribuer une subvention de 40 € par jeune, selon la même politique que pour l'amicale des sapeurs-pompiers, soit 480 € pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité.

H. RESSOURCES HUMAINES

16. Autorisation de recours au service civique

M. le Président informe qu'il est proposé de recruter un jeune en service civique pour soutenir les agents de l'espace France Services et de demander un agrément à l'Agence du service civique à cet effet. Les agréments sont délivrés pour une durée de deux ans, au vu de la nature des missions proposées, et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donne lieu à une indemnité de 504,98 € versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. La structure d'accueil doit couvrir en complément les frais d'alimentation ou de transport du volontaire, soit par des prestations en nature, soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 114,85 €.

Le/la volontaire aura pour missions principales :

- D'accueillir les usagers, de les informer sur les services proposés par l'espace France services et de les orienter vers l'interlocuteur compétent.
- D'aider les usagers à la prise en main des outils numériques et informatiques en libre-service pour des démarches simples (création de comptes, recherche d'informations, scan de documents, création de documents, CV, lettres de motivations).
- De contribuer à la fluidité de l'accueil et de participer à l'animation de l'espace France Services.
- De participer au fonctionnement général de la structure, à la valorisation des services et à l'organisation d'événements liés à cette valorisation (journées portes ouvertes par exemple).

Il est précisé que le/la volontaire ne réalisera pas les démarches à la place des usagers et ne pourra pas se substituer aux agents.

Adopté à l'unanimité.

I. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions du Président (sur avis consultatif favorable du bureau)

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant € H.T
Extension réseau électrique rue Michel Dauteuil ZI de Mondant	ENEDIS	9 631,80
Photocopieur	BUREAU 02	6 990,00
Chaux	STOCKMEIER	4 540,00
Analyses, gestion et valorisation boues STEU Montmirail	SEDE	4 448,72
Transport séjour Puy du Fou	SMIS	3 516,80
Polymère	VEOLIA	3 251,00
Location bouteille chlore	EUROCHLORE	3 078,00
Entretien de la saleuse	MARTEL	2 514,12
Compteurs et fournitures service eau potable	HYDROMECA	1 531,68
Diagnostic AAT – HAP – Plomb pont des Egremonts	SOCOTEC	1 405,00
Matériel pour service assainissement	FEVRIER	805,95
Division parcelle ZI Mondant	WIENERT	800,00
Révision équipements assainissement	CIONIR	620,00

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant € H.T
Assistance à l'exploitation du service eau potable secteur régie		
Réparations de fuites	VEOLIA	9 971,20
Fournitures de repas pour les restaurations scolaires		
Repas restaurations scolaires décembre 2025	API	17 871,35

L'ordre du jour étant épuisé, lecture du registre des délibérations est faite par le secrétaire de séance. Le registre est signé par les membres du Conseil communautaire.

La séance est levée à 19 h 55.

Fait à Montmirail, le 31 mars 2026



Etienne DHUICQ
Président de la Communauté de Communes
de la Brie Champenoise